

REFERENTIEL DU CQPM

TITRE DU CQPM : Agent qualifié de modernisation en ascenseurs

I OBJECTIF PROFESSIONNEL DU CQPM

Le (la) titulaire de la qualification « agent qualifié(e) de modernisation en ascenseurs » intervient¹ sous la responsabilité d'un hiérarchique dans des bâtiments à caractère publics ou privés dans le cadre de la modernisation d'ascenseurs ou montes charges.

Dans ce cadre il (elle) est amené(e) à se déplacer sur des lieux d'interventions pour effectuer les travaux de modernisations en relation permanente avec son encadrement.

Selon l'organisation et la taille de l'entreprise, il (elle) travaille à partir d'instructions et/ou procédures précises et complètes précisant la nature et le déroulement des opérations à réaliser (démontage, positionnement, réglages, vérifications,...).

Il (elle) réalise des opérations de démontage (opérateur de porte, armoire de manœuvre, treuil,...) nécessitant de la rigueur tant au niveau de l'évacuation des déchets que de la sécurité de ses zones d'interventions.

Il (elle) installe les éléments ou sous-ensembles modernisés qu'il doit fixer sur des supports existants et interconnecter dans le respect strict des instructions et mode opératoires qui lui sont fournis.

Les missions ou activités confiées au titulaire peuvent porter à titre d'exemples non exhaustifs sur :

- La préparation du matériel à installer et des lieux d'interventions ;
- Le démontage de sous-ensembles d'ascenseurs et l'évacuation des déchets ;
- L'installation des composants modernisés préalablement préparés ;
- La vérification fonctionnelle des nouveaux éléments.

Pour cela, il (elle) doit être capable de :

- 1) Préparer son intervention avant chantier
- 2) Préparer le lieu d'intervention sur chantier
- 3) Démonteur un sous-ensemble à moderniser
- 4) Positionner et fixer des éléments ou sous-ensembles mécaniques sur des supports existants
- 5) Manutentionner des charges (colis, sous-ensembles mécaniques...)
- 6) Effectuer des raccordements de sous-ensembles électriques hors tension
- 7) Vérifier la conformité des paramètres électriques
- 8) Régler le fonctionnement d'un sous-ensemble simple
- 9) Rendre compte à son encadrement

¹ Sous réserve d'habilitations et d'autorisations préalables à son intervention sur des ascenseurs ou montes charges

II REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence
1. Préparer son intervention avant chantier	<p>A partir d'un descriptif des travaux de modernisation à réaliser comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La liste des éléments à installer • La documentation technique nécessaire (notices, schémas...) • Les consignes d'interventions... <p>L'ensemble des colis, produits ou sous ensemble techniques nécessaires sont mis à disposition.</p> <p>Les outillages et Equipements de protections individuels et collectifs sont fournis.</p>	<input type="checkbox"/> Les colis, produits ou sous-ensembles techniques sont vérifiés visuellement dans le respect de procédures et en référence à une liste. Les écarts constatés sont signalés de manière systématique
		<input type="checkbox"/> La préparation et le choix des outils sont conformes au descriptif fourni et tiennent compte des opérations à réaliser (nature et ordre des opérations).
		<input type="checkbox"/> Les moyens de sécurité et de protection individuels et collectifs sont préparés dans le respect des consignes.
2. Préparer le lieu d'intervention sur chantier	<p>A partir d'un descriptif des travaux de modernisation à réaliser comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La liste des éléments à installer • La documentation technique nécessaire (notices, schémas...) • Les consignes d'interventions... <p>Les consignes de sécurité, les procédures de mise en sécurité et d'évacuation des déchets sont mises à disposition.</p> <p>Les matériels, outillages, équipements de protection... préalablement préparés sont fournis.</p> <p>Sur un lieu d'intervention comportant une installation à moderniser.</p>	<input type="checkbox"/> Les accès et moyens d'accès, issues de secours sont repérés méthodiquement en référence à un document « étude de sécurité ² ».
		<input type="checkbox"/> Les éléments de signalisation prévus sont en place (affichages à destination des usagers, informations aux points d'accès...).
		<input type="checkbox"/> Les points de sécurité sont vérifiés avant intervention : <ul style="list-style-type: none"> • zones d'interventions, moyens d'accès, installation • moyens matériels de protections individuels et collectifs présents sur le chantier (barrières de sécurité, EPI,...). • Matérialisation (identification, balisage et repérage) de la zone de stockage des déchets. • Attestation de consignation • Voies d'accès, issues de secours... <p>Toute anomalie constatée est signalée.</p>

² Documents EDS obligatoires conformément aux textes réglementaires en vigueur.

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence
<p>3. Démonteur un sous-ensemble à moderniser.</p>	<p>Sur un sous-ensemble à démonter d'une installation existante préalablement consignée et dont le lieu d'intervention est sécurisé.</p>	<p><input type="checkbox"/> La présence de l'attestation de consignation est vérifiée avant toute opération de démontage.</p>
	<p>L'évaluation doit porter au minimum sur deux éléments de la liste ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tôle chasse pied, • DTU (tableau d'arrivée de courant) • Cellules • Capotage des points rentrants • Téléphone cabine 	<p><input type="checkbox"/> La méthode de démontage prescrite est respectée tout au long de l'intervention dans le respect des consignes de sécurité et modes opératoires.</p>
	<p>A partir d'une méthode de démontage ou d'instructions établies comportant par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La nature et l'ordre des opérations • Les moyens à utiliser • Les règles à respecter... 	<p><input type="checkbox"/> Le sous-ensemble à moderniser est démonté dans sa totalité dans le respect des procédures sécurité et dans le temps imparti.</p>
	<p>Les consignes de sécurité, les procédures de mise en sécurité et d'évacuation des déchets sont mises à disposition.</p> <p>Les outillages et équipements de protection nécessaires sont mis à disposition.</p>	<p><input type="checkbox"/> L'utilisation de l'outillage est adaptée à l'opération à réaliser.</p>
		<p><input type="checkbox"/> Les déchets (anciens composants, matériels démontés, emballages,...) sont évacués au fur et à mesure de l'intervention sur la zone de stockage, suivant la procédure établie.</p>

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence
<p>4. Positionner et fixer des éléments ou sous-ensembles mécaniques sur des supports existants</p>	<p>A partir d'un sous-ensemble à fixer sur un support existant.</p>	<p><input type="checkbox"/> Le choix et l'utilisation de l'outillage (électroportatifs et à main) et moyens de fixation (boulonnage, vissage, rivetage,...) sont adaptés à l'opération à réaliser dans le respect des procédures de sécurité (lunettes, gants,...) et modes opératoires.</p>
	<p>A partir d'instructions précises comportant par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La nature des opérations à réaliser, • Les cotes de positionnements, de perçage, • Les moyens et outillages nécessaires.... <p>Les consignes de sécurité, les procédures de mise en sécurité sont mises à disposition.</p> <p>Les EPI (équipement de protections individuels), outillages et moyens nécessaires sont fournis.</p>	<p><input type="checkbox"/> Le positionnement est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • effectué selon les instructions (mesures, tracés...) et à l'aide des moyens adaptés aux tâches à réaliser (mètre à ruban, réglet, cordeau, fil à plomb, fixation provisoire...) • conforme aux exigences (cotes, positions, fonctions...)
	<p>L'évaluation doit porter sur deux supports différents : maçonnerie et métallique.</p> <p>Pour le positionnement au minimum de deux éléments de la liste ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tôle chasse pied, • DTU (tableau d'arrivée de courant) • Cellules • Capotage des points rentrants • Téléphone cabine 	<p><input type="checkbox"/> L'opération est réalisée dans le temps imparti et dans le respect des consignes de sécurité.</p> <p>Les difficultés ou impossibilités sont signalées.</p>

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence
5. Manutentionner des charges (colis, sous-ensembles mécaniques...)	Sur des sous-ensembles ou colis à manutentionner. A l'aide des moyens et appareils manutention adaptés (type : palans, diables,...) mis à disposition.	<input type="checkbox"/> L'utilisation des moyens de manutention est conforme aux règles d'utilisation et modes opératoires (précisant les modalités de manutention en fonction des formes, poids et moyens adaptés), dans le respect des autorisations à les manipuler.
		<input type="checkbox"/> La méthode de manutention mise en œuvre est justifiée (positionnement, équilibrage de la charge...).
		<input type="checkbox"/> Les moyens utilisés sont conformes aux prescriptions de sécurité et au plan de manutention. Ils sont adaptés à la charge à manutentionner (poids de la charge, volume du colis,...) et à la morphologie de l'utilisateur (trice).
		<input type="checkbox"/> Toute anomalie constatée est systématiquement signalée.
6. Effectuer des raccordements de sous-ensembles électriques hors tension	Sur des sous-ensembles à connecter préalablement implantés sur leurs supports. Sur une installation consignée et un lieu d'intervention sécurisé. A partir d'instructions ou prescription techniques et modes opératoires comportant par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ● Des caractéristiques des câbles à utiliser (diamètre, couleur, longueur...) ● Les cosses, les moyens de connexion à utiliser, ● Les couples de serrages... L'outillage, les fournitures et composants sont mis à disposition.	<input type="checkbox"/> Les connexions réalisées sont conformes aux prescriptions techniques (absence de fils nus apparents, solidité de la connexion,...).
		<input type="checkbox"/> Les sections et codes de couleurs sont conformes aux instructions de câblage.
		<input type="checkbox"/> Toutes les connexions réalisées sont identifiées dans le respect des schémas et consignes de branchement.
		<input type="checkbox"/> Toutes les connexions réalisées sont identifiées dans le respect des schémas et consignes de branchement.
<input type="checkbox"/> Toute anomalie ou difficulté constatée est signalée à l'encadrement pour action corrective.		

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence
7. Vérifier la conformité des paramètres électriques	<p>Sur une installation modernisée nécessitant une vérification de chacun des paramètres électriques (tension, intensité et continuité électrique) à partir d'une procédure de contrôle établie et instructions de travail comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les calibres à utiliser sur le multimètre, • Les points de mesure à réaliser, • Les valeurs attendues... <p>Les moyens matériels, les consignes de sécurité et les EPI sont mis à disposition.</p> <p>Le lieu est sécurisé et l'installation est mise à disposition en mode révision.</p>	<input type="checkbox"/> Les règles de sécurité liées à la sécurité électrique sont respectées.
		<input type="checkbox"/> L'appareil de mesure (pince ampère métrique, voltmètre, ohmmètre) est adapté à la mesure à réaliser et conforme aux instructions.
		<input type="checkbox"/> La méthode permet d'obtenir la mesure réelle.
		<input type="checkbox"/> Le résultat de la mesure est systématiquement comparé à la valeur attendue. Tout écart constaté au-delà de la plage définie est signalé pour action corrective.
8. Régler le fonctionnement d'un sous-ensemble simple	<p>Sur au moins deux sous-ensemble fonctionnels simples à régler à l'aide d'une procédure ou instructions (treuil, fin de course, porte...).</p> <p>Sur une installation mise à disposition en mode révision et dont le lieu d'intervention est sécurisé.</p> <p>Les consignes de sécurité, outillages et équipements de protection nécessaires sont mis à disposition.</p>	<input type="checkbox"/> La procédure ou les instructions de réglage mises à disposition sont comprises et appliquées.
		<input type="checkbox"/> La méthode de réglage appliquée est conforme à la procédure ou aux instructions.
		<input type="checkbox"/> Le réglage effectué permet d'obtenir le fonctionnement attendu du sous-ensemble.
9. Rendre compte à son encadrement	<p>Dans le cadre d'une situation de travail de modernisation sur un lieu d'intervention.</p>	<input type="checkbox"/> Les documents liés à l'action de modernisation et/ou de réception du chantier sont correctement renseignés.
		<input type="checkbox"/> Le compte rendu est exploitable par une tierce personne et permet de garder une traçabilité des activités réalisées, tant par sa précision que la pertinence des informations techniques qu'il contient.
		<input type="checkbox"/> Les données justificatives du temps passé et des matériels utilisés sont conformes à la réalité et sont suffisamment précises pour valoriser le travail réalisé.

III CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Pour que le candidat³ soit déclaré admissible par le jury de délibération l'ensemble des capacités professionnelles décrites dans le référentiel de certification doit être acquis.

IV MODALITES D'EVALUATION

IV.1 Conditions de mise en œuvre des évaluations en vue de la certification

- Tout engagement dans une démarche ayant pour objet le CQPM (formation, validation des acquis..) implique l'inscription préalable du candidat à la certification auprès de l'UIMM territoriale centre d'examen.
- L'UIMM territoriale centre d'examen et l'entreprise ou à défaut le candidat (VAE, demandeurs d'emploi...) définissent dans un dossier qui sera transmis à l'UIMM centre de ressource, les modalités d'évaluation qui seront mises en œuvre en fonction du contexte parmi celles prévues dans le référentiel de certification.
- Les modalités d'évaluation reposant sur des activités ou projets réalisés en milieu professionnel sont privilégiées. Dans les cas exceptionnels où il est impossible de mettre en œuvre cette modalité d'évaluation et lorsque cela est prévu dans le référentiel de certification, des évaluations en situation professionnelle reconstituée pourront être mises en œuvre.

IV.2 Mise en œuvre des modalités d'évaluation

Les capacités professionnelles sont évaluées à l'aide des critères avec niveau d'exigence et selon les conditions de réalisation définies dans le référentiel de certification.

A) Validation des capacités professionnelles

L'acquisition de chacune des capacités professionnelles est validée par une commission d'évaluation sur la base :

- des différentes évaluations
- de l'avis de l'entreprise
- de l'entretien avec le candidat

³ Le terme générique « candidat » est utilisé pour désigner un candidat ou une candidate.

B) Définition des différentes modalités d'évaluation

a) Evaluation en situation professionnelle réelle

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur :

- une observation en situation de travail
- des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat

b) Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

c) Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise :

- par observation avec questionnements

Ou

- avec une restitution écrite et/ou orale par le candidat

d) Avis de l'entreprise

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis en regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.